



Employé menaçant de Prud'hommes

Par **Daty5**, le **05/06/2013** à **19:44**

Bonjour,

Voilà j'ai un employé mécontent qui souhaite arrêter son CDD pour faute de l'employeur, car ma Sarl effectue des livraisons pour une autre Sarl.

En effet, ma Sarl occupe un local à titre gratuit d'une autre Sarl, en contrepartie, des livraisons se recoupant géographiquement, je lui effectue via ma Sarl certaines livraisons pour le dépanner et vice versa.

Un simple échange de bons procédés.

Chaque employé qui rentre dans les deux Sarl sont informés dès l'entretien verbalement.

L'employé m'attaque en démission pour faute de l'employeur.

Peut il me faire du tort ? Est ce illégal ?

Par **P.M.**, le **05/06/2013** à **21:47**

Bonjour,

En tout cas le salarié ne peut pas démissionner puisqu'il ne s'agit pas d'un CDI mais rompre le CDD...

Il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes même si le prêt de main d'oeuvre a but non lucratif doit faire l'objet d'un accord du salarié...